



PROJET D'ACCORD DE SALAIRES 2012 à + 2,25 %

Faut-il signer ?

La CGT vous donne la parole

La revalorisation des salaires pour 2012 était à l'ordre du jour de la commission mixte paritaire du 16 février 2012 :

- les organisations syndicales, ensemble, ont proposé + 3,2 %, compte tenu d'une très bonne année 2011 pour le notariat (émoluments à près de + 19 %).
- le Conseil Supérieur du Notariat a proposé + 1,8 %.
- refus des organisations syndicales, le CSN fait une nouvelle proposition à + 2,1 %.
- les organisations syndicales proposent, ensemble, de signer à + 2,5 %.
- le CSN fait une ultime contre-proposition à + 2,25 %, à effet au 1^{er} mars 2012, non négociable.
- un projet d'accord sera proposé à la signature des organisations syndicales lors de la commission du 15 mars 2012.
- le CSN précise qu'à défaut de signature, aucun accord ne sera possible.

Pour plus de détails sur la négociation, voir le compte rendu de la réunion du 16 février 2012 sur le blog-internet de l'intersyndicale CFDT-CGT-CGC-CFTC :

<http://crpcen-union-avenir.blogspot.com>

Salariés du Notariat vous avez la parole La cgt respectera votre choix majoritaire

Pour émettre votre avis, complétez et adressez le bulletin ci-dessous

Ou répondez par e-mail à « fsetud@cgt.fr »

Avant le 14 mars 2012

.....bulletin à compléter et retourner

NOM :

Prénom :

Adresse :

E-mail (pour recevoir des informations) :@.....

Votre choix : OUI à 2,25 % NON (cochez la case correspondant à votre choix)

A retourner à l'adresse ci-dessous, ou répondre par e-mail



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01 48 18 84 34 – Fax 01 48 18 84 86 – E-mail : fsetud@cgt.fr